

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 5 juillet 2010**

**SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**  
**DU PIC SAINT LOUP DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 5 juillet 2010, à Saint-Guiraud, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel JOVER, premier vice-président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Jean-Pierre BOUVIER suppléant Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS donne pouvoir à Jean-Marcel JOVER, Dominique EDMONT MARIETTE suppléant René GOMEZ, Bernard GOUZIN suppléant Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU donne pouvoir à Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Xavier PEYRAUD suppléant Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Fabienne GALVEZ donne pouvoir à Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé :

Philippe SALASC, excusé, Jean-Claude MARC, Eric CORBEAU excusé, Cyrille CADARS, Louis VILLARET excusé, Jacques DONNADIEU, excusé, Hélène DELONCA, excusée, André SIDERIS, excusé, Frédéric GREZES, Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, excusé, Didier LAMONT, excusé, René GOMEZ, excusé, Robert POUJOL, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Hélène DELONCA, excusée, Agnès CONSTANT, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN, excusé,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la fusion entre les communautés de communes du Pic St Loup et Séranne – Pic-St Loup,  
Vu la demande de la communauté de communes Pic Saint Loup au Syndicat mixte d'étendre son périmètre d'intervention pour gérer la compétence « assainissement non collectif » sur 8 nouvelles communes (Claret, Ferrières les Verreries, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges),  
Vu que la communauté de communes Vallée de l'Hérault est adhérente au syndicat mixte du Pic St Loup en substitution des communes de Montarnaud, Argelliers et St Paul et Valmalle depuis la prise de compétence « service public d'assainissement non collectif »,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés*

- d'étendre le périmètre de compétence du SMEA du Pic Saint Loup aux communes de Claret, Ferrières les Verreries, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buège.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 324 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

<b>RAPPORT 2.8</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>Rapporteur : Gérard CABELLO</b>	
<b>SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PIC SAINT LOUP</b>	
<b>DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE</b>	

Par courrier en date du 27 mai 2010, le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement du Pic St Loup nous a sollicité pour connaître l'avis de la communauté de communes sur la demande d'extension de périmètre déposée par la communauté de communes Pic Saint Loup.

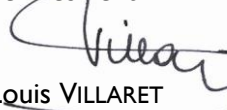
Celle-ci ayant connu une modification de son périmètre du fait de la fusion entre les communautés de communes du Pic St Loup et Séranne – Pic-St Loup, elle a demandé au Syndicat mixte d'étendre son périmètre d'intervention pour gérer la compétence « assainissement non collectif » sur 8 nouvelles communes (Claret, Ferrières les Verreries, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges).

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est adhérente au syndicat mixte du Pic St Loup en substitution des communes de Montarnaud, Argelliers et St Paul et Valmalle depuis la prise de compétence « service public d'assainissement non collectif ».

Il est donc proposé à l'assemblée :

- D'étendre le périmètre de compétence du SMEA du Pic Saint Loup aux communes de Claret, Ferrières les Verreries, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges et St Jean de Buèges

Le Président



Louis VILLARET